

DEPARTEMENT
SAONE-ET-LOIRE
CANTON
SAINT-VALLIER
COMMUNE
SAINT-VALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° A2024\_493

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-préfecture le ..... et publié, affiché, ou notifié le 06/05/2024

Le Maire

*Pour le Maire empêché  
L'adjoint  
Christophe DUNONT*



Du 30 avril 2024,

Le Maire de SAINT-VALLIER,

Vu les articles L 2211-1, L2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

En vue d'assurer la sécurité à l'occasion du Forum « Trace ta voie » organisé par le centre social de la ville de Saint-Vallier, le mercredi 5 juin 2024, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du local jeunes du Bey,

### ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits, mercredi 5 juin 2024, de 06h00 à 19h00, sur le parking du local jeunes du Bey.

Article 2 : Tous les véhicules considérés en stationnement gênant feront l'objet d'une mise en fourrière.

Article 3 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par les services techniques de la Ville.

Article 4 : L'organisateur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour restituer le domaine public propre et sera chargé de l'évacuation et de l'élimination des déchets.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie, les jour mois et an que dessus.

Alain PHILIBERT  
Maire de Saint-Vallier  
Conseiller Départemental

*Pour le Maire empêché  
L'adjoint  
Christophe DUNONT*



Pour copie certifiée conforme  
Alain PHILIBERT  
Maire de Saint-Vallier  
Conseiller Départemental

*Pour le Maire empêché  
L'adjoint  
Christophe DUNONT*

